

PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DU COLLEGE SEVIGNE

LUNDI 27 FEVRIER 2017

Madame Lhérété ouvre la séance à 19h en indiquant ses différents objets : rapport moral de Madame la Présidente, rapport pédagogique de Madame le Proviseur, rapport financier de Monsieur le Trésorier, proposition d'augmentation de la cotisation d'adhésion à l'Association du Collège Sévigné, vote sur la vente du local de la rue St-Jacques, information sur les travaux envisagés pour les locaux de la rue Pierre Nicole, et vote sur le financement de ces travaux, élection des membres du Conseil d'administration dont les sièges sont vacants (deux sièges vacants dans la catégorie Personnel, et trois sièges vacants dans la catégorie Parents puisque les nouveaux statuts ont été adoptés en AGE)

1) RAPPORT MORAL DE MADAME LA PRESIDENTE

Madame Lhérété présente le bilan des activités qu'elle a exercées au Collège Sévigné tout d'abord en tant que vice-présidente de l'Association, puis à partir du retrait de Monsieur Attali, au titre de présidente.

Elle indique que son premier objectif a été d'instituer un dialogue suivi tant avec la direction du Collège, et les sous directeurs du primaire et du supérieur, qu'avec ses administrateurs.

Le président étant empêché, elle a, du 14 avril 2016 au 17 novembre 2016, assuré les fonctions de celui-ci en le représentant et en prononçant en particulier les discours d'adieux ou de retraite qu'il avait lui-même rédigés, dont celui qui a été adressé à la famille de Madame Erika Marc, CPE du second cycle, au moment du décès de celle-ci.

Cet engagement l'a conduite à lire tout ce qu'il était possible de lire sur Sévigné et son histoire, à s'informer le plus possible, à visiter attentivement les locaux, à assister à des cours qui lui ont en particulier permis d'échanger tant avec les élèves qu'avec les enseignants.

Madame Lhérété évoque ensuite l'ouverture de la nouvelle école du Boulevard Arago, et salue l'énergie, comme la détermination de Madame Charpentier et de Madame Krzyzostaniak, au bord d'un syndrome d'épuisement professionnel à la Toussaint 2016 tant elles ont œuvré pour ce projet et sa réalisation. Elle remercie également les parents, très compréhensifs qui ont accepté que la rentrée scolaire soit retardée de quelques jours, et les enseignants si engagés qui ont accepté d'accueillir des élèves issus pour certains d'autres systèmes scolaires, et de croiser leurs compétences avec celles d'enseignants porteurs eux aussi d'une autre culture.

Madame la Présidente explique qu'elle a également pu dresser un bilan de la 1^{ère} année d'enseignement en 6^{ème} bilingue, à partir de questionnaires et d'échanges informels avec élèves et professeurs de ce cursus. Elle a engagé une réflexion sur la formation des professeurs du secondaire en vue de

l'intégration de l'enseignement bilingue à ce niveau, une seconde OIB ayant ouvert à Sévigné à la rentrée 2016. Elle a également participé à l'élaboration de la préparation aux concours du CAPES et de l'Agrégation de langues vivantes dans le supérieur. Elle a enfin suivi de près le dossier de la vente des locaux de la rue St Jacques.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) RAPPORT PEDAGOGIQUE DE MADAME LE PROVISEUR (cf document ci-joint)

Les résultats :

L'année 2015/2016 a une nouvelle fois été couronnée de succès avec d'excellents résultats aux examens (Diplôme National du Brevet, Baccalauréat avec des taux de mentions exceptionnels) concours (agrégation externe, agrégation interne, CAPES externe, de lettres modernes, lettres classiques, test d'entrée à l'Ecole du Louvre mais cela est toutefois moins bon en histoire) et de très bonnes affectations post-baccalauréat pour les nouveaux bacheliers.

Il est à noter que les étudiants de Sévigné ont obtenu les excellents rangs suivants :

- 2^{ème} et 3^{ème} au CAER de lettres classiques
- 2^{ème} et 4^{ème} au CAPES de lettres classiques
- 1^{ère} à l'agrégation interne de lettres modernes (ainsi que les rangs 4,5,6,8)

Les effectifs :

Les effectifs du primaire et du secondaire ont été stables avec 789 élèves contre 787 scolarisés dans ces niveaux l'année précédente.

Dans le supérieur, l'année 2015/2016 a été encore meilleure que l'année précédente avec 607 étudiants qui ont préparé les concours contre 541 en 2014/2015. L'option lettres classiques a été proposée à nouveau à la rentrée 2015 et a été un succès (2^{ème} rang au concours).

Structure et formations proposées :

Cette année 2015/2016 a principalement été marquée par l'ouverture d'une classe de 6^{ème} bilingue et biculturelle qui a scolarisé 21 élèves.

Nous avons pu avoir 4 classes de première et 4 classes de terminale.

Des ateliers d'écriture ont été proposés sur les moyens de Sévigné en 6^{ème} et 5^{ème} et des ateliers de corrections de devoirs ont été instaurés dans chaque classe à examen.

Les activités pédagogiques :

Les activités pédagogiques ont été nombreuses notamment dans le cadre de partenariats :

- Partenariat avec des institutions théâtrales (Théâtre 13, Chaillot, la Comédie Française, l'Odéon)
- Partenariat avec l'ISTH pour l'organisation d'atelier d'écriture journalistique et des conférences de culture générale dans l'optique de la préparation aux concours des IEP
- Partenariat avec la Schola Cantorum et des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}
- Relations plus développées entre le secondaire et l'enseignement supérieur bénéficiant notamment à la filière L

Les voyages et sorties pédagogiques ont été mis en œuvre dans le cadre de la Charte des sorties et des Voyages.

L'année 2015/2016 a été marquée par la réforme des collèges à laquelle les enseignants se sont bien préparés, focalisant particulièrement leur attention sur les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires. La décision de poursuivre l'enseignement des langues anciennes a été prise en dépit d'une diminution horaire drastique sur ces disciplines.

Les objectifs pour l'année 2016/2017 sont les suivants :

- Déménagement de l'école primaire Boulevard Arago et surtout mise en œuvre d'un enseignement bilingue à parité horaire sur tous les niveaux de classes du primaire
- Mise en œuvre de la réforme des collèges
- Ouverture d'une section internationale section américaine en seconde

La réussite de ce programme repose sur la volonté de tous les partenaires : enseignants, élèves, parents, personnels administratifs et de service sur lesquels je sais pouvoir compter.

Au nom du Collège Sévigné, Madame le Proviseur remercie les enseignants, les personnels et les parents pour leur implication.

Elle remercie également les membres du Conseil d'administration et plus particulièrement sa Présidente, Madame Lhéréty, pour la confiance et le soutien qu'ils ont bien voulu m'accorder. Madame Lhéréty payant de sa personne pour la mise en œuvre du projet bilingue de l'établissement.

Le rapport pédagogique est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) RAPPORT FINANCIER DE MONSIEUR LE TRESORIER

Tout comme l'exercice précédent, le présent exercice n'est pas un exercice de routine puisqu'il supporte en charges la plus grande partie des travaux d'Arago et des dépenses d'exploitation liées à l'école bilingue dès avant même son ouverture. Tandis qu'aucune recette n'existe encore comptablement parlé puisque les recettes d'inscription sont imputées à l'exercice suivant 2016/2017. D'ores et déjà il convient de signaler que l'exercice actuel aura lui aussi un caractère exceptionnel puisqu'il enregistrera la plus-value réalisée grâce à la vente de Saint Jacques. Il faudra donc attendre l'exercice 2017/2018 pour connaître un exercice « normal ».

Les comptes de bilan de l'exercice 2015/2016 de notre Association présentent une forte augmentation de leur valeur, passant de 8 210 354 euros à 10 992 044 euros, à cause des travaux et équipements d'Arago. Nous notons donc quelques variations importantes tant à l'actif qu'au passif.

Elles consistent en :

- une augmentation de l'actif immobilisé augmentant de 5 028 646 euros à 8 458 100 euros en raison des travaux et équipements d'Arago,
- une baisse notable, par contre de l'actif circulant qui passe de 3 181 708 euros à 1 833 944 euros en raison de l'utilisation des disponibilités (compte Crédit Lyonnais),
- au passif, les fonds propres sont en baisse de 972 066 euros (résultat de l'exercice et réserves), tandis que la dette bancaire est en forte hausse à 2 986 359 euros suite à l'utilisation des crédits du Crédit Lyonnais et de la Caisse d'Épargne de l'Île de France.

En conclusion, le bilan présente, comme attendu, des changements importants suite au lancement des travaux d'Arago, mais qui ne remettent pas en cause l'avenir de l'Association.

Au niveau du compte de résultats, les produits d'exploitation augmentent une nouvelle fois de 4 962 946 à 5 121 499 euros, soit une hausse de +3,19%, le chiffre d'affaires proprement dit augmentant un peu plus lentement de 4 054 880 à 4 119 495 euros, soit + 1,59%.

Les charges d'exploitation en passant de 4 910 111 à 6 104 464 euros augmentent elles fortement de 24,3%.

Par ailleurs, **le résultat financier** est en baisse en conséquence en raison des premiers intérêts facturés sur Arago.

Il n'y a rien de notable au niveau du **résultat exceptionnel**.

En conséquence, **le résultat net de l'exercice** est en forte baisse par rapport à l'année précédente passant de + 135 109 euros à -997 229 euros.

Une approche plus détaillée au niveau du compte de résultats permet de mieux approcher la réalité de l'exploitation :

- au niveau du résultat d'exploitation,

On constate en ce qui concerne les produits :

- que les activités d'enseignement (scolarités), sont stables avec + 1,5 %, représentent une part de 75,7 % du chiffre d'affaires (62 % des produits d'exploitation). La répartition du chiffre d'affaires de l'enseignement est la suivante :

- une baisse forte de la maternelle qui représente 1,1 % du C.A (-29,4 %), situation paradoxale alors que l'école bilingue vient de remplir trois sections de maternelle !
- une très forte progression du primaire à 7,7 % du C.A. (+3 %),
- une petite hausse du Collège (+3,8 %) pour 22,3 % du C.A. et un peu plus forte du Lycée pour 18,3 % du C.A. (+12,7 %), les effectifs étant constants et « complets »,
- une baisse de l'agrégation pour 24,6 % du C.A. (-11 %), qui revient au niveau de 2014/2015.

- que les ventes de restauration (770 728 euros) sont en légère hausse (+1,4 %) et participent pour 18,7 % au chiffre d'affaires;

-que la location de salles représente 2,2% du chiffre d'affaires

- que l'ensemble des activités parascolaires et les divers produits représentent 3,4 % du chiffre d'affaires.

-que les subventions connaissent une hausse de 66 609 euros (+8 %), l'écart provenant essentiellement de l'augmentation de la subvention d'externat du Département de Paris. Les subventions représentent 17,6 % des produits d'exploitation (auxquelles se rajoutent, rappelons-le la prise en charge par l'Etat des enseignants du secondaire et du primaire).

En ce qui concerne les charges d'exploitation elles progressent donc nettement (+24,3 %), soit une hausse de 1 194 353 euros provenant essentiellement de :

- En montant absolu, cinq postes regroupent, dans l'ordre, les principales augmentations : le loyer d'Arago pour 367 222 euros, les charges de personnel : 201 468 euros (soit +9,3 %) et les charges sociales afférentes : 92 378 euros (soit +9,4 %), les amortissements des travaux et achats pour 199 0820 euros (+ 41,3%), les provisions pour retraite et licenciement (67396 euros),les fluides + 31 000 euros environ°(+ 62%) ;

- Parmi les postes importants en baisse, on peut noter la reprographie et la maintenance informatique (-31 %), le théâtre (-49%), les honoraires (-36 %)
- Parmi les postes importants en hausse, outre les salaires (+ 293 846 euros , soit +9,3%), on notera les prestations médicales (+ 8 640 euros, soit 133,3%), l'ensemble des fournitures (environ 40 000 euros, en très grande partie due aux différents déménagements), la maintenance informatique(+ 32 000 euros environ , multipliée par 4 , suite à la mise en place d'ORACLE, les dépenses d'entretien et réparation (+48%), le contrat de gardiennage d'Arago , le paiement des droits d'auteur (49385 euros, nouveau).
- Les achats de matières premières et fournitures sont stables (+1,1%°). Au sujet de la nourriture, on notera que le ratio « coût nourriture », (achats nourritures/ventes) est meilleur que l'année précédente (par rapport aux ventes, il est d'environ 23 % contre 26,5 %).
- Les impôts et taxes sont en hausse très fort +25,3%. Essentiellement due à la taxe sur les salaires (+ 14,7 %) et à la contribution pour le personnel détaché (30 913 euros, nouveau).
- Les salaires progressent de +9,3%, la hausse provient des embauches préalables du primaire (hors contrat), des ruptures conventionnelles et des heures supplémentaires dues à l'ouverture de notre 4^{ème} première et au soutien scolaire des élèves .Les charges sociales augmentent de + 9,4 %.(essentiellement URSSAF et caisses de retrait).

Cette situation entraîne un résultat d'exploitation négatif de -985 965 euros.

- **au niveau du résultat financier**, il est tout à fait comme prévu devenu négatif, en effet cette année nous n'avons pas procédé à une cession de valeurs mobilières et nous avons payé les premiers intérêts des nouveaux emprunts.

-**enfin, au niveau des produits ou charges exceptionnels** ; les chiffres sont cette année forts en produits et en conséquence nous avons un résultat très supérieur à l'an passé : passant de 16 050 euros dans l'exercice précédent à 32 421 euros.

En conclusion, l'ensemble de ces mouvements provoque un résultat net négatif de -995 197 euros avant impôt et - 997 229 euros après impôt qui est donc en baisse très importante ,mais prévue, par rapport à l'exercice 2014/2015 (+135 109euros après impôt).

Le résultat négatif de l'exercice était parfaitement prévu lorsque nous avons engagé l'opération Arago bilingue. Le déficit était inévitable compte tenu des dépenses à engager avant de recevoir les premières recettes de la scolarité bilingue. Nous avons même envisagé un déficit très largement supérieur d'environ 1 500 000 euros. Ceci ne nous a pas gênés pour conserver une trésorerie positive. En fait sans la hausse de certaines charges, le résultat aurait même pu être moins négatif. Certaines de ces charges étaient inhérentes à l'ouverture d'Arago et aux problèmes de sécurité et donc inévitables. D'autres ont été déclenchées par les déménagements du supérieur à Barbusse et du lycée à Pierre Nicole, en plus du départ du primaire vers Arago, ou parfois indépendantes de notre volonté (taxes et charges). Cependant, il nous faut rester vigilants et veiller à ce qu'il y ait harmonie entre l'évolution des charges et des produits. Cela doit nous conduire à demeurer respectueux des procédures de contrôle et de gestion. La remarque précédente ne m'empêche pas d'exprimer ma satisfaction de voir l'opération bilingue rester réellement sous contrôle dans les limites de nos prévisions.

Enfin, afin de mieux comprendre les perspectives d'avenir de l'Association, nous avons établi les **soldes intermédiaires de gestion et calculé le fonds de roulement** qui sont synthétisés dans le tableau annexe. L'analyse, constate des évolutions réelles mais contrôlées, et reste positive, suivant les critères habituels d'appréciation:

- tous **les soldes intermédiaires de gestion** sont en hausse :

- la marge commerciale, à 3 822 912 euros, augmente de 62 551 euros,
- la valeur ajoutée, à 2 545 986 euros, diminue, elle de 463 080 euros,
- l'EBE (Excédent brut d'Exploitation), de - 277 606 euros, diminue de 746 945 euros,
- le résultat d'exploitation diminue de 1 035 800 euros.

- la **capacité d'autofinancement** (CAF) passe de 626 355 euros à -187 799 euros.
- l'**endettement** de l'Association est en hausse, compte tenu des emprunts de l'année et s'élève à 4 027 979 euros.

Enfin, le **fonds de roulement** diminue et se situe à - 341 981 euros permettant de couvrir les besoins en fonds de roulement et la trésorerie qui est positive de +1 453 204 euros à la clôture de l'exercice.

Notre **CAF et notre fonds de roulement bien que négatifs** continuent de permettre d'envisager des investissements, d'autant plus que la vente de Saint Jacques va rétablir la situation, et permettra, si nécessaire pour les travaux (accessibilité et rénovation) de Pierre Nicole, un nouveau recours à l'emprunt bancaire que nous situons, compte tenu des ratios prudentiels, à, par exemple, pour des emprunts sur 20 ans, un montant possible entre 3 et 7 millions d'euros en fonction des modalités et des taux d'intérêt.

En conclusion, notre Association a connu un exercice négatif, correspondant certes à une période intermédiaire de notre gestion. Ces résultats ne remettent pas en cause la bonne situation financière de l'Association, sous la réserve d'une gestion rigoureuse des charges, garantissant les investissements réalisés pendant l'exercice actuel et pouvant ainsi assurer le succès de notre investissement dans l'école bilingue et la rénovation de Pierre Nicole.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) PROPOSITION D'AUGMENTATION DU MONTANT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DU COLLEGE SEVIGNE

Le montant de la cotisation n'ayant pas changé depuis au moins une quinzaine d'années quand tous les frais ont, quant à eux augmenté. Il est proposé de la fixer désormais à 20 euros par an (au lieu des 15 actuels).

Une discussion rapide s'ensuit qui fait apparaître le risque que cette augmentation n'empêche l'adhésion de certains membres, et ne rapporte finalement que peu.

Cette proposition est mise au vote et refusée par les membres présents et représentés : 29 voix contre, 24 voix pour, 12 abstentions.

La cotisation est donc maintenue à 15 euros.

5) VENTE DES LOCAUX DE LA RUE ST-JACQUES

L'Association du Collège Sévigné met en vente, dans un immeuble situé rue St Jacques dans le 5^{ème} arrondissement, un ensemble de 6 lots (1 lot n° 30 constitué d'une cave au 1^{er} sous-sol, 4 lots n° 63-64-65-66 le tout constituant 2 places de parking, les lots 164 et 165 qui réunis constituent un local commercial, dans lequel était installé le service de l'enseignement supérieur du Collège).

Ces 6 lots sont proposés à la vente pour un montant total de 1 900 000 euros net vendeur, sans aucune condition suspensive, ni même condition suspensive d'absence de prêt.

Cette proposition est mise au vote et adoptée : 59 voix pour, 2 abstentions.

L'Assemblée Générale de l'Association du Collège Sévigné donne donc le pouvoir à Madame la Présidente de signer la promesse de vente, et de prévoir toutes les conditions juridiques et financières de la promesse de vente.

6) INFORMATION ET VOTES SUR LES TRAVAUX PROGRAMMES RUE PIERRE NICOLE

Des travaux sont envisagés dans les locaux de la rue Pierre Nicole ; ils doivent permettre d'offrir aux élèves du secondaire un espace plus adapté aux besoins de leur scolarité, et sont à la fois souhaitables pour que ceux-ci se sentent plus à l'aise dans l'établissement et nécessaires pour des raisons de conformité aux normes PMR.

D'une part, en effet, le bâtiment exige une rénovation, d'autre part, à partir du moment où des travaux sont engagés, l'accessibilité PMR devient obligatoire.

Madame le Proviseur présente à l'AGO les plans remis par l'architecte, Monsieur Marquès, (qui sont bien entendu encore ouverts à refonte), et indique dans le détail les modifications opérées (essentiellement construction d'un bâtiment de deux étages en structure légère à la place de l'ancien préau, ce qui permettrait d'ouvrir un foyer pour les élèves et de gagner une salle de classe supplémentaire, construction de deux ascenseurs pour l'accessibilité PMR, extension du CDI, ouverture d'une passerelle entre celui-ci et le nouveau bâtiment, amplification des espaces offerts à tous les membres du personnel (laboratoires, cuisine, administration, enseignants (par exemple utilisation de l'ancienne salle du gymnase et de la terrasse du 5^{ème} étage pour une grande salle des professeurs), réorganisation du censeur au rez de chaussée en face du réfectoire, etc..)

Ce projet serait mis en œuvre sur 3 ans et financé par un emprunt d'un montant de 1700 000 euros au taux maximum de 1,3 % sur 10 ans.

Un 1^{er} vote a lieu sur le principe général de ces travaux : 58 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions.

Le principe général des travaux est donc adopté.

Un second vote a lieu sur le principe du financement de ces travaux (emprunt de 1 700 000 euros à un taux fixe maximal de 1,3% sur 10 ans) : 60 voix pour. 1 abstention.

Le principe du financement de ces travaux est donc adopté.

7) ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Deux sièges sont vacants pour le personnel (après l'adoption des nouveaux statuts).

3 candidats se sont déclarés et se présentent devant l'assemblée : Madame Noëlle Bakri, Monsieur Jean-Raphaël Deutsch, et Monsieur Luis Mateus.

Ont obtenu

Madame Bakri 31 voix,

Monsieur Deutsch 44 voix,

Monsieur Mateus 43 voix,

Votes blancs 2

Monsieur Deutsch et Monsieur Mateus sont élus.

Trois sièges sont vacants pour les parents (après l'adoption des nouveaux statuts)

5 candidats se sont déclarés et se présentent devant l'assemblée :

Monsieur Abecassis

Monsieur El Mahmoud

Madame Geffroy

Madame Heard

Monsieur Kapetanovic

Ont obtenu

Monsieur Abecassis 30 voix,

Monsieur El Mahmoud 21 voix,

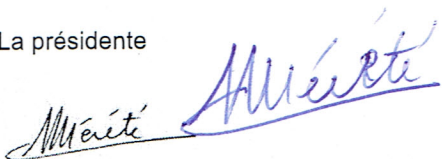
Madame Geffroy 33 voix,

Madame Geffroy 33 voix,
Madame Heard 35 voix,
Monsieur Kapetanovic 43 voix
Votes blancs 5

Madame Geffroy, Madame Heard, et Monsieur Kapetanovic sont élus.

Madame Lhéréte félicite les nouveaux élus et lève la séance à 22h15.

La présidente



Madame Annie Desviel épouse Lhéréte

La secrétaire de séance



Madame Myriam Attali Pariente